



Objet : Contrat de Prestation passé avec **Jessica BILDET**
Médecin pour des interventions au sein des Multi Accueils
Collectifs et Familial mis en place dans le Service Petite
Enfance. 2022-BRU720



DECISION

VU la délibération n°2020.03.02 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 23 Juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 24 Juillet 2020, concernant les délégations de pouvoir accordées au Président du CCAS dans le cadre de l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT que le CCAS de BRUGES souhaite poursuivre les interventions d'un Médecin référent au sein des structures Multi-Accueils Collectifs et Familial,

CONSIDERANT que le contrat de prestation de services signé avec Mme **Jessica BILDET**, médecin est arrivée à échéance, il y a lieu de la renouveler pour fixer les nouvelles modalités d'exécution,

CONSIDERANT que le tarif des prestations effectuées par Mme **Jessica BILDET**, Médecin référent en crèches, est fixé à **70 € de l'heure** et que celle-ci effectuera au maximum 20 heures par mois sur 11 mois.

La Présidente du CCAS **DECIDE** :

- **de signer** ce contrat de prestations avec Mme **Jessica BILDET** Médecin, domiciliée 38, rue Valentin Bernard à BOURG-SUR-GIRONDE (33710) pour son intervention au sein des Multi-Accueils Collectifs et Familial pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 30 juillet 2023, au Pôle Petite Enfance, situé 21, avenue Jean Jaurès à Bruges.
- **de payer** sur présentation d'une facture, le montant global de cette prestation qui s'élève à la somme maximale mensuelle de **1 400,00 € net de Taxes**.

Cette dépense est inscrite au chapitre 011 sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les, jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.

La Présidente du CCAS,


Brigitte TERRAZA

